



Réunion du 28 mars 2023

Présents :

Présidente : Mme Pierrette BARROT.

Membres présents : Mmes Cathy DELORT, Isabelle RADJAI MEBERKA, MM. Bernard BALAGEAS, Jérôme BOUQUET, J. Luc BOLLATI, Eric CORNIER, Georges CASCARINO, Bernard CHATEAUGIRON, Jean François DECHAUX, Jacques PREGHENELLA, Eric REPENTIN, Yohan TEXIER, Philippe ROCHEL, Mario PAGNOUX, Jacques MOQUAY, Fabrice EREAU.

Membres présents en visioconférence :

Mme Agnès BROUSSE (Représentante du personnel).

Membres absents Excusés :

Mme Catherine BOLLATI. MM. BRAVIN Philippe, Karl ATEBA MEBO, Ludovic MARTIN, Jamel KOUROGHLI, Christian VALDEC, Miguel ELVIRA RUYS, François DUPUY, Robert FERNANDEZ.

Invité excusé : M. André PERRIN (président Com. Disc.)

Invités présents : Thierry FOURNEAU (prés. Com. Appel), Nicolas MILLET (président CDA)

1) APPROBATION PROCÈS VERBAL

Elle présente à l'approbation du comité le PV N°4 en date du 21 février 2023

Le comité directeur approuve favorablement le Procès-verbal.

2) INFORMATIONS DE LA PRÉSIDENTE

La présidente fait un point de situation des licences au 28 mars 2023.

Elle présente le projet de réunion des clubs organisé par la LFNA sur notre territoire entre le 1^{er} et 15 juin 2023. Le lieu reste à déterminer. Entre autres sujets abordés lors de cette réunion, les nouvelles formations seront le cœur des présentations.

Elle annonce qu'elle sera présente au stade de France pour assister à la finale de la coupe de France le 29 avril, qui suivra plusieurs réunions avec le collège des présidents de district, séminaire ANPDF et AE2F le 1^{er} mai.

Dans le cadre des subventions ANS, le dossier de demande sera renouvelé cette année. Une communication a été faite en direction des clubs.

3) SITUATION FINANCIÈRE

M. CHATEAUGIRON présente les comptes financiers du district à ce jour. Il soulève le fait que le provisionnement est assez bas pour la même période que la saison dernière. Toutefois pas d'inquiétude particulière car l'ensemble des versements du 3^{ème} relevé financier des clubs représente environ 50 000€ et nous sommes toujours en attente du 2^{ème} versement de la LFNA.

Mme la présidente informe qu'à l'identique de la saison dernière, les clubs n'ayant pas régularisés leurs soldes à la fin de la saison se verront « bloquer » leurs licences jusqu'à régularisation complète.



M. PAGNOUX soulève la réflexion suivante :

Concerne le défraiement des formateurs occasionnels non désignés par la LFNA, intervenant lors des actions diligentées par la commission technique (centre perfectionnement sportif, sections sportives, formation des éducateurs, etc...).

Il illustre son propos par le fait que les intervenants occasionnels désignés par le district bénéficient d'un défraiement attribué par thème comme suit :

- a) Centre de perfectionnement = 20 € / séances
- b) Intervention auprès des sections sportives = 20 € / séances
- c) Séance de formations des éducateurs occasionnels = 0 €

De ce constat, il apparait que ces formateurs occasionnels désignés par le district ne perçoivent pas de défraiement alors que les formateurs institutionnels désignés par l'IR2F sont défrayés.

De cette situation, il est demandé qu'une somme leur soit allouée.

M. CHATEAUGIRON, trésorier général, répond que dans l'absolu cette réflexion mérite étude pour aboutir à une régularisation adéquate. Toutefois, il annexe le commentaire suivant :

- Considérant que le district ne bénéficie d'aucune aide particulière de la part de l'IR2F pour les formations organisées sur son territoire, la question est posée de savoir dans quelle mesure ces formateurs pourraient être pris en charge par l'IR2F voire que le district bénéficie d'un reversement des sommes engagées ?

4) MAISON DES SPORTS

M. le secrétaire général, en l'absence excusé de M. FERNANDEZ vice-président, expose les derniers éléments d'étude débattus lors de la réunion du 2 mars dans les locaux du conseil départemental à La Rochelle en présence des représentants :

Du conseil départemental :

- a) M. SALLAUD Boris, Directeur Culture Sport Tourisme (DCSA), accompagné de Mme Laetitia FAYEMENDY rédactrice DIR CULT SPORT & TOURISME

Du district 17

- b) Mme BARROT Pierrette (excusée) M. FERNANDEZ Robert (vice-président), CHATEAUGIRON Bernard (trésorier général), M. BOLLATI Jean-luc (secrétaire général) et M. VALDEC Christian (membre du comité directeur).

De ces débats, il ressort que le conseil départemental souhaite fortement l'aboutissement de ce projet dans l'intérêt de tous. Au cours des discussions, M ROBINE architecte a proposé une nouvelle répartition des infrastructures (plan à venir). La proposition, bien que nouvelle, semble très intéressante et ouvre une nouvelle perspective d'étude. L'ensemble de ces éléments sont actuellement en réflexion au conseil départemental

M. VALDEC (absent excusé) a mandaté M. BOLLATI, pour faire connaître les dernières avancées sur le dossier technique :

- a) La recherche d'un maître d'œuvre pour effectuer une étude des coûts de rénovation des bâtiments qui seraient conservés par le district est très compliquées,
- b) Il a contacté M. SALLAUD pour connaître la position du conseil départemental sur les dernières propositions émises lors de la réunion du 2 mars 2023,
- c) Il demandera à connaître les propositions financières de rachat des parties laissées à la vente par le district.



5) INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

Le secrétaire général informe l'assemblée de l'organisation de formation disciplinaire au profit de membres des commissions disciplines, litiges et contentieux, appels, ainsi que des salariés et membres de la direction. Cette formation se déroulera sur deux dates distinctes.

Il informe qu'une réunion au profit des clubs souhaitant s'engager dans le projet « Foot à l'école » aura lieu à GEMOZAC en présence de M. BONNEFANT Arnaud Conseiller pédagogique départemental en EPS et sous la responsabilité de M. MARTIN Ludovic CTD CDFA.

6) ADMISSION – DÉMISSION DES COMMISSIONS :

a) Admission :

Le secrétaire général présente les dossiers de plusieurs candidats, après rencontre avec Mrs les président des commissions considérées, souhaitant rejoindre le district pour servir au sein de commission :

- M. REIS LAGARTO Luis – candidat pour intégrer la commission des jeunes et délégués
- M. DUMORTIER Michel - candidat pour intégrer la commission technique

Ces candidatures sont présentées au vote des membres.

Le comité directeur vote à l'unanimité l'admission de ces deux candidats pour rejoindre les commissions définit.

- M. TUIVELET Régis a déposé sa candidature pour rejoindre le district. Il sera reçu par Mme la présidente le mardi 4 avril 2023.

b) Démission :

- M. DECHAUX Jean-François a présenté ce jour sa démission de la commission départementale des terrains et FAFA à Mme la présidente.

Cette démission est présentée au vote des membres

Le comité directeur acte favorablement la démission de M. DECHAUX Jean François.

7) INFORMATIONS SUR LES DISTINCTIONS ATTRIBUÉES AUX BÉNÉVOLES

Mme la présidente expose les dossiers des bénévoles candidat (e)s pour recevoir une récompense au titre de l'année 2023. Elle détaille et commente la liste.

Le comité directeur acte favorablement les propositions de candidatures qui seront adressées à la ligue pour validation.

8) INFORMATIONS SUR LA PARTICIPATION A LA JOURNÉE DES BÉNÉVOLES À PARIS :

Mme la présidente présente les dossiers des bénévoles retenus pour participer à la journée des bénévoles organisée par la FFF les 29 et 30 avril 2023. Elle détaille et commente la liste.

Le comité directeur acte favorablement les propositions de candidatures.

M. DECHAUX soulève la réflexion suivante :

- a) Pourquoi ne pas récompenser les saisons à venir, des bénévoles de club s'étant particulièrement distingués lors du challenge du fair-play ?



Cette proposition reçoit un avis favorable de la part du comité directeur et mérite d'être étudié pour le futur.

9) TOUR DE TABLE - (Point de situation des commissions) :

a) **Commission des statuts et règlement**

M. BALAGEAS informe l'assemblée de la rédaction du règlement des championnats féminins transmis pour étude au district de la Charente pour suite à donner.

b) **Commission football féminin.**

M. CORNIER a assisté le 11 mars 2023 au Haillan à la réunion concernant l'organisation des championnats jeunes U18F et U15F pour la saison 2023-2024. Le projet établi pour les U18F lors de la précédente réunion a été adopté avec en particulier l'ajout possible de 3 joueuses U15F dans les équipes U18F. La création d'une poule REGIONALE 1 (R1) de 10 clubs (géré par la LFNA) est envisagée. Pour les U15F, l'organisation sera similaire. M. CORNIER présentera lors de la réunion du 6 avril, à la Commission Football Féminin l'organisation de ces championnats. Il y aura lieu de définir le fonctionnement de ces championnats en partenariat avec la Commission Football Féminin 17, gestionnaire des compétitions « jeunes féminines" du pôle 16-17.

Enfin, il souhaite organiser une réunion avec tous les clubs de jeunes du pôle 16-17 pour présenter les championnats de la saison 2023 2024.

c) **Commission foot diversifié.**

M. ROCHEL Expose les activités de la commission :

Futsal :

- Finale futsal pour les catégories U13-U15-U17 à Marans le 26 février 2023.
- Fait un retour sur le déroulement de la finale Futsal U11 à Gémozac.

Beach soccer :

- Organisation de 2 journées à Royan (plage de la grande conche à royan).
- La présidente informe que le Beach Tour de la FFF se déroulera à Royan les 24 et 25 juillet 2023.

Foot en marchant

- Son développement se met en place et s'organise autour de quelques clubs intéressés pour offrir cette nouvelle pratique à leurs adhérents. Toutefois, il est regrettable de constater que ce sport de loisir s'oriente vers de la compétitivité, engendrant ainsi quelques problèmes de comportement.

d) **Commission des jeunes.**

M.ROCHEL prend la parole en l'absence excusé de M. EREAU président de ladite commission.

- Il rappelle l'organisation de la finale départementale « PITCH U13 » sur les installations de Vaux sur Mer le samedi 1^{er} avril 2023. Cette réunion rassemblera :
 - 16 équipes U 13 Garçons.
 - 3 équipes U13 Filles.
- De ce rassemblement sera retenu pour la finale régionale du 13 mai à GUJAN MESTRAS (33) :
 - 2 équipes U13 garçons.
 - 1 équipe U13 féminine.



Il est observé que, de plus en plus, de reports de match sont demandés avec des motivations assez curieuses.

- **Commission de l'arbitrage**

M. MILLET informe de la tenue d'une formation au profit des nouveaux arbitres (FIA) les 4-5-6 mai à Royan.

Il décrit les difficultés rencontrées avec le nouveau logiciel ce qui a, pour conséquence, d'impacter fortement les désignations des officiels en arbitrage et entraînant un surcroit de travail.

M. TEXIER informe les membres de l'arrêt de sa carrière d'arbitre à la fin de la saison et de sa décision d'intégrer la commission régionale des délégués.

- **Commission d'appel**

M.FOURNEAU informe l'assemblée que le dernier Procès-verbal est en cours de rédaction.

Il aborde une réflexion à laquelle il a été confronté :

- Dans quelle mesure, une personne convoquée pour comparaître devant la commission d'appel, peut-elle être remboursée de sa journée de travail ?

Réponse fournie :

- Pas de prise en charge de frais de travail, mais défraiement par indemnité kilométrique mais prise en charge par le club en infraction.

- **Mme RADJAI Isabelle**

Informe de la mise en place de borne interactive dans le cadre du projet « prévention des violences ». Elle en détaille les contours de cette opération :

*Dans le cadre de son programme **Engagement Sociétal & Citoyen**, le District s'est associé au CDOS 17 à l'initiative du SDJES 17 sur le projet d'une **Borne Interactive de Prévention des discriminations, violences sexuelles et bizutages pour un sport plaisir, sécurisée et éthique.***

*La **BIP** borne sera équipée de quizz différenciés par catégorie d'âge. L'accès aux quizz étant individualisé, une exposition et un jeu de groupe complèteront la présence de la **BIP**. Ce dispositif facilitera la réalisation d'actions PEF engagement citoyen à retrouver sur <https://pef.fff.fr>*

*La **BIP** sera mise à disposition gratuitement des clubs lors des séances d'entraînements ou d'événements Clubs ou District.*

- **Commission du statut de l'arbitrage,**

M. DECHAUX intervient sur les raisons de sa démission de la commission des terrains.

Il informe l'assemblée qu'en l'état actuel des études menées, 16 clubs sont en infraction au regard du statut de l'arbitrage.

- **Commission de l'éthique et délégués.**

Délégués :

M. MOQUAY fait part de la couverture totale des rencontres de D1. Il souligne le fait que suivante les demandes de désignation de délégué sur des rencontres de D2, D3, D4 voire match dit « sensible » il arrive à donner satisfaction à ces demandes.

Toutefois, les demandes sont énormes et le nombre de candidats disponibles reste moindre. A ce sujet, la présidente soulève la réflexion de positionner moins de délégués sur les rencontres de D1 qui n'appelle pas de particularité en matière d'enjeu et de les positionner sur les rencontres dites « sensibles » ? Réflexion à mener sur la faisabilité.



Éthique :

La commission s'est réunie deux fois à ce jour.

- **Commission infrastructure**

Pas de sujet particulier.

- **Commission Fair-Play**

M. CASCARINO indique qu'à l'issue de la réunion le 6 avril 2023, un 2^{ème} relevé de situation intermédiaire sera transmis aux clubs.

Toutefois, il avance le fait que le bilan est assez positif et confirme que l'application de ce règlement incite les clubs à plus d'attention.

- **Commission litiges et contentieux**

15 P.V ont été édités depuis le début de saison.

M. PAGNOUX soulève la réflexion suivante :

La recherche de support définissant l'appellation de la commission « litiges et contentieux » n'apparaît sur aucun document. Aussi, considérant que la commission étudie des dossiers en infraction avec la législation (règlement) il souhaiterait que cette commission prenne l'appellations de « commission litiges et règlement ». Le bureau étudiera cette proposition.

Il propose qu'après chaque étape de l'instruction des dossiers ;

- Dépôts du dossier
- Application de l'évocation
- Reprise du dossier en instruction et décision.

Ces dernières fassent l'objet d'un paiement de frais.

Le trésorier étudie cette possibilité en vue de la présentation lors de la réactualisation des tarifs pour la saison prochaine.

- **Commission des championnats, coupes et challenges**

M. BOUQUET présente les différentes dates concernant les compétitions seniors :

- Le tirage au sort des différents tours de coupes aura lieu le mercredi 3 mai 2023 à Saintes. Les clubs encore qualifiés seront invités à participer au tirage.
- La dernière journée de championnat pour les divisions de D2 et D3 est fixée au 28 mai 2023
- La finale des coupes seniors est fixée au dimanche 11 juin 2023.

Il aborde plusieurs questions sur lesquelles il s'interroge :

- Qu'en est-il du jugement de l'arbitre de la non-praticabilité d'un terrain par manque d'herbe ? Que dit le règlement en la matière ?
- Quelle est la limite de vitesse de vent acceptée pour qu'une rencontre puisse se dérouler ?

M. MILLET apporte un élément de réponse suivant :

- Suivant les dispositions des Lois du jeu – article 1, seul à tout moment l'arbitre peut déclarer le terrain impraticable, dans le cas où il jugerait la pratique aléatoire ou dangereuse en raison :
 - a. Du mauvais état du sol (recouvert de nombreuses flaques d'eau, trop enneigé, verglas ou comportant des inégalités dues au gel, etc...)
 - b. De mauvaises conditions atmosphériques (pluie diluvienne, orage, tempête de neige, brouillard, etc...)
 - c. Du mauvais équipement du terrain (but non conforme à la loi 1, marquage nettement insuffisant, etc.).



Dans la mesure du possible et selon les circonstances, l'arbitre s'efforcera à faire disputer (ou reprendre) la rencontre en veillant à ce que le club recevant exécute les travaux d'amélioration du terrain (par exemple, balayer la neige, assécher les parties couvertes d'eau, tracer le terrain, réparer les accessoires, etc... ; Il décidera alors si le terrain est praticable ou non.

10. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

M. le secrétaire général rappelle aux présidents des commissions d'utiliser la procédure de mise en action de leur commission. En effet, la production des documents justifie les couvertures des membres et l'officialisation du déroulement de la réunion. Ils permettent d'organiser la logistique administrative et fonctionnelle au sein du district. Ainsi, il est primordial que le processus suivant soit engagé comme suit :

- Établissement de la convocation (à transmettre au district).
- Liste des membres participants.
- Procès-verbal de réunion.

Prochaines dates de réunion :

Mardi 16 mai 2023 – Comité directeur.

Lundi 5 juin 2023 – réunion bureau directeur.

Mardi 6 juin 2023 – réunion comité directeur.

Vendredi 30 juin 2023 – A.G à Les Gonds.

Fin de séance à 22h00

Pierrette BARROT
Présidente

Jean-Luc BOLLATI
Secrétaire de séance